

Comment conduire sous la pluie, en cas de neige ou de brouillard ?

Comment conduire sous la pluie ? Comment se déplacer en toute sécurité par temps de neige ou de brouillard ? Vous serez forcément confronté à des conditions difficiles dans votre vie de conducteur car il n'est pas toujours possible de reporter un déplacement... Mais pas de panique ! Si l'état glissant de la chaussée ou le manque de visibilité impliquent une plus grande prise de risque, conduire lorsqu'il pleut ou qu'il neige est loin d'être insurmontable. Et nos équipes sont là pour vous inculquer les bons réflexes. Allez, monté ! Codes Rousseau va faire de vous un pilote chevronné.

Conduire sous la pluie, les recommandations du Code de la route

Ce qu'il ne faut pas faire !

Circuler sur une chaussée humide et glissante implique d'adapter sa conduite et de prendre quelques précautions d'usage. Avant de passer aux recommandations, revenons sur les attitudes à proscrire :






















- **N'allumez pas vos feux de brouillard arrière**, c'est interdit **!!**
- **Ne roulez pas à vive allure** ;
- **Évitez de freiner brusquement** (risque d'aquaplaning) ;
- **Ne roulez pas avec des pneus usés.**

Les conseils de nos experts du Code de la route pour conduire sous la pluie

Concernant les phares, **l'usage des feux de croisement est recommandé. En cas de très forte averse, actionner les feux de brouillard avant** - en complément ou en remplacement des feux de croisement - **est autorisé.**

Sous la pluie, il est indispensable d'adapter votre allure. L'adhérence est plus faible sur route mouillée que sur sol sec. Les distances de freinage **sont à multiplier par 2 !**

Soyez encore plus vigilants si vous roulez avec des pneus usés. Lorsque les pneus ne parviennent plus à évacuer l'eau correctement, ils perdent en adhérence et c'est la glissade assurée !

Conditions atmosphériques normales	Pluie et autres précipitations		Visibilité inférieure à 50 m
Ville			
			
Route à double sens			
			
Route à double sens avec créneau de dépassement			
			
Route à chaussées séparées et autoroute en zone urbaine			
			
Autoroute			
			

La vitesse réglementée en fonction des conditions météo

Le phénomène de condensation liée à l'humidité ambiante produit souvent de la buée ou du givre. **Pour désembuer les surfaces vitrées, mettez le système de ventilation et le dégivrage arrière en marche. Au besoin, vous pouvez utiliser la climatisation.** L'air sec généré par la clim s'avère particulièrement efficace pour chasser l'humidité de l'habitacle.

Comment conduire en toute sécurité lorsqu'il neige ?

Ce qu'il ne faut pas faire !

En cas de chute de neige, il est préférable de remettre à plus tard ses trajets. Si vous devez impérativement prendre votre véhicule, nous vous invitons à suivre quelques principes élémentaires :

- **N'allumez vos feux de brouillard arrière qu'en cas de chute de neige ;**
- **Sur la neige, ne conduisez pas de façon brusque ;**
- **Ne dépassez pas un engin de service hivernal (saleuse, chasse-neige, etc.) en mission, le Code de la route l'interdit !**

Les conseils à suivre pour conduire sous la neige !

Si vous circulez et que la neige tombe, l'utilisation des feux de croisement est recommandée. Il est tout à fait possible d'allumer **les feux de brouillard avant en complément ou remplacement** des feux de croisement.

Sous la neige, il est primordial de réduire votre allure. Les distances nécessaires pour immobiliser le véhicule sont rallongées. Sur route enneigée, **l'adhérence est 4 fois moins bonne que sur route sèche !**

Enfin et lorsque les conditions l'obligent (panneau de signalisation), **montez vos chaînes sur au moins deux roues motrices pour une bonne adhérence**. Bien entendu, vous aurez pris soin de vous entraîner avant ;) ...

Brouillard : attention à l'aspirateur !

Votre vieux Dyson ne va pas se transformer en robot azimuthé prêt à tout pour vous aspirer en cas de brouillard, soyez tranquille ! Ceci dit, vous ne réchapperez pas non plus à la corvée les jours de brouillard, faut pas rêver...

Le phénomène de l'aspirateur désigne la perte de repères et la propension à vouloir garder en visuel les phares du véhicule de devant par temps de brouillard. Le conducteur suivi, lui, a tendance à accélérer pour remettre une bonne distance. Ce phénomène dit "de l'aspirateur" fait que la vitesse des véhicules augmente quand les conditions météo mériteraient qu'elle diminue.

Conduire par temps de brouillard, ce que recommande le Code de la route

Ce qu'il ne faut pas faire !

Voici les comportements à bannir lorsque vous circulez par temps de brouillard :

- **N'utilisez pas vos feux de route ou vos feux de position seuls ;**
- **Ne vous fiez pas aux autres usagers en les suivant aveuglément ;**
- **Ne dépassez pas sur une route à double sens.**

Les recommandations du Code de la route en cas de brouillard

En cas de brouillard, **l'utilisation des feux de croisement en plus des feux de brouillard avant et arrière est préconisée. Attention à bien éteindre les antibrouillards situés à l'arrière du véhicule sitôt que la visibilité redevient correcte** car ils s'avèrent particulièrement éblouissants pour les usagers qui vous suivent.

Pour toujours garder le contrôle de la situation, **il est nécessaire d'adapter votre vitesse à la visibilité et de laisser une distance de sécurité plus grande.** Une conduite responsable implique d'être en capacité de s'arrêter dans l'intervalle de visibilité placé devant le véhicule.

La règle des 3 égalités en cas de visibilité réduite

Le principe est simple. Si la visibilité correspond à 50 mètres, vous devez rouler à 50 km/h et laisser un intervalle de sécurité équivalent à 50 mètres. Si la visibilité n'excède pas 80 mètres, vous devez limiter votre allure à 80 km/h et laisser 80 mètres de distance devant vous. Et ainsi de suite...

La théorie des 3 égalités s'applique à partir de 50 mètres de visibilité et vaut aussi bien pour la conduite sur route que sur autoroute !